



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30

Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 05 avril 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire, à la mairie.*

*Absents non excusés : M. GIRBE, MME GARGOT, M. CHARPENTIER, M. POULLOT  
Absent excusé : MME PIERRATTE pouvoir à M. BOURILLON*

*MME PANNIER a été élue secrétaire de séance.*

### 1/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-JUILLET 2025- RECRUTEMENT DU PERSONNEL- PREPARATION DES REPAS ET ENTRETIEN DES LOCAUX

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prévoir du personnel pour la préparation des repas et l'entretien des locaux pour le mois de juillet dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement.*

*Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :*

#### Juillet 2025 :

*\*M. HAROUN Farid pour la préparation des repas, dans le cadre de son annualisation de son temps de travail,*

*\*Recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux, sur une base forfaitaire de 5h00 par jour, au grade d'Adjoint technique, échelle C1, échelon 1.*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette répartition de personnel.*

## 2/ REVALORISATION DU TARIF DU REPAS DE CANTINE– ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération 34/2024, le tarif du repas de cantine avait été fixé à 4,00 € pour l'année scolaire 2024/2025.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revaloriser le tarif du repas de cantine à l'école maternelle et à l'école élémentaire.*

*Après délibération, la majorité du Conseil Municipal, ne souhaite pas revaloriser le tarif du repas de cantine pour l'année scolaire 2025/2026.*

## 3/ REVALORISATION DE LA SEANCE DE GARDERIE-ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération 35/2024, le tarif de la séance de garderie avait été fixée à 2,70 € pour l'année scolaire 2024/2025.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revaloriser le tarif de la séance de garderie à l'école maternelle et à l'école élémentaire.*

*Après délibération, la majorité du Conseil Municipal ne souhaite pas revaloriser ce tarif pour l'année scolaire 2025/2026.*

## 4/ FRAIS DE SCOLARITE- ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer sur le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2025-2026.*

*Monsieur le Maire propose les montants suivants :*

- 1 500 € pour un enfant de maternelle
- 800 € pour un enfant d'élémentaire

*Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite appliquer ces tarifs.*

*A l'unanimité, le conseil municipal souhaite appliquer ces tarifs.*

## 5/ PROPOSITION ET DEVIS – CHORALE – EGLISE DE CHEVILLON- 14 DECEMBRE 2025

*Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association PHILIA propose de refaire à l'église de Chevillon un concert gospel/classique/variétés.*

*L'association propose la date du 14 décembre 2025 pour un montant de 4 000 €.*

*Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'association PHILIA pour une représentation.*

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- *Il est fait un compte-rendu des commission affaires et sociales de l'AME;*
- *Il est signalé qu'un nouveau centre de formation en métiers industriels ouvrira prochainement au sein de l'agglomération montargoise;*
- *Il est fait un point sur l'organisation de la venue de l'association des Poilus de la Marne du 08 au 11 mai 2025.*

**FIN DE SEANCE**